



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

LA COLLECTE AUX OUBLIETTES

Octobre 2017

Revendications
portées par la
CFDT au
National :

-Une prime
équivalente à
celle de facteur
d'avenir pour la
concentration

-Une
revalorisation du
schéma
pyramidale des
qualifications à
la concentration

En nous appuyant sur la CDSP de 2007, **ORGANISATION DES EMPLOIS AU SEIN DES ETABLISSEMENTS : Plate forme de préparation et de distribution du courrier**, nous voyons que La Poste fait la différence entre la fiche de poste d'un collecteur 1.2 et d'un collecteur 1.3 !

Le **collecteur 1.2** se voit effectuer les tâches de manutention, ventilation, collecte ménage, tri, oblitération et enfin le redressage. Le **collecteur 1.3** quant à lui effectue des tâches supplémentaires comme la collecte en entreprise et/ou le traitement des ACT et/ou le suivi des objets tracés et sécurisés et cela concerne même **nos facteurs cedex !!**

Il s'avère qu'aujourd'hui dans le 93 la plupart, voir la totalité des collecteurs effectuent des tâches de 1.3 sans pour autant avoir la reconnaissance de leurs compétences et de leurs qualifications. **En clair la CFDT constate que des collecteurs 1.2 font les tâches d'un collecteur 1.3 !** Nous avons, une multitude de fois, alerté la direction sur le sujet et la DSCC s'est défilée plus d'une fois à ce sujet !

Courant 2016, la CFDT avait une nouvelle fois sollicitée la DSCC en demandant le 1.3 pour tous les collecteurs. Elle avait répondu que le chantier concentration allait bientôt avoir lieu et qu'il fallait être patient, des changements auraient bientôt lieu. **SAUF QUE LA PATIENCE A DES LIMITES ET QUE DES CHANGEMENTS ONT LIEU, OUI MAIS AU DETRIMENT DE QUI ?**

Aujourd'hui pratiquement un an est passé et il n'y a aucune date précise sur le début du chantier concentration au national où sont censées être revues entre autres les classifications des collecteurs. La DSCC qui parle toujours d'**ambition** lors de ses réunions aurait elle un temps de retard sur les autres départements ??

La CFDT Ile-de-France porte cette revendication depuis des années et dans certains départements l'avancée se fait déjà ressentir ! A Paris et dans le 94, les collecteurs sont déjà tous 1.3 et un travail est fait entre les DSCC et la CFDT pour ouvrir l'accès au 2.1 au **collecteur d'équipe**, sur le même schéma que facteur d'avenir.

Notre revendication ne pourra se réaliser sans vous, c'est pour cela qu'aujourd'hui nous lançons un appel à votre mobilisation en signant la pétition portée par votre représentant syndical CFDT :

- Le 1.3 pour tous les agents collectant les entreprises et/ou traitant des ACT et/ou faisant le suivi des objets tracés et sécurisés

Vous avez les moyens de vous faire entendre avec la CFDT !!

CFDT SF3C - Antenne 93

DSCC / DR Seine-St-Denis - 200 Avenue Paul Vaillant Couturier 93008 Bobigny Cedex 8

Salima : 06 41 54 05 85 Diane : 06 19 13 78 06 – 93@cfdt3c.org



Bulletin d'adhésion